



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1^{ER} DÉCEMBRE 2021

LETTRE D'INFORMATION

en Nouvelle-Aquitaine



FRANCE RELANCE en Nouvelle-Aquitaine

« Avec France Relance, reprendre notre destin en main,
construire la France de 2030 »

*Emmanuel Macron,
Président de la République*

« Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir
dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires.
C'est l'objet de la relance »

*Jean Castex,
Premier ministre*



Découvrez le nouvel agenda des appels à projets du plan de relance en cliquant ici



Thèmes abordés cette semaine

COMPÉTITIVITÉ

Démarrage des obligations Relance
et simplification de l'accès aux prêts
participatifs Relance

Intelligence artificielle embarquée

« Territoires d'industrie 4.0 : anticiper les
compétences de demain »

COHÉSION

Mentorat dans l'industrie

5G : prolongation du dispositif de soutien
aux solutions souveraines pour les réseaux de
télécommunications

Démarrage des obligations Relance et simplification de l'accès aux prêts participatifs Relance

Les obligations Relance sont officiellement lancées. Cette initiative, qui s'inscrit dans le plan France Relance, a pour objectif de renforcer le bilan des entreprises françaises.

Ce dispositif est destiné à toute PME et ETI française qui souhaite se développer et investir sans pour autant ouvrir son capital à des actionnaires extérieurs. Les obligations Relance permettent ainsi de renforcer la situation financière des PME et ETI, qui peuvent en bénéficier sans modifier leur gouvernance. Par ailleurs, ces obligations facilitent l'obtention de financements complémentaires et accroissent la capacité de rebond des entreprises.

Ce financement, d'une maturité de huit ans, est remboursable en une fois à l'échéance. Cette mesure permettra de mobiliser 1,7 milliard d'euros de financements privés en direction des entreprises françaises. Les obligations Relance seront acquises par des sociétés de gestion de portefeuille pour le compte d'un fonds de place, lui-même financé par les souscriptions d'investisseurs institutionnels, et notamment des assureurs.

Le soutien de l'État prend la forme d'une garantie permettant de couvrir jusqu'à 30 % des premières pertes subies par le fonds de place sur les obligations Relance. Grâce à cette garantie, les entreprises peuvent accéder à des conditions de financement avantageuses par rapport aux financements de marché comparables auxquels elles peuvent habituellement avoir accès.

Le lancement des obligations Relance vient donc compléter le dispositif public de soutien aux entreprises en sortie de crise, en parallèle de l'initiative des prêts participatifs Relance.

Par ailleurs, les entreprises pourront accéder plus facilement aux prêts participatifs Relance :

- › les critères d'éligibilité des entreprises appartenant à un groupe sont clarifiés et simplifiés,
- › les critères de qualité de crédit sont simplifiés. La notation externe au prêteur ne sera plus exigée,
- › il est désormais possible pour les entreprises de bénéficier, dans certains cas, d'un différé d'amortissement de six ans, contre quatre ans initialement.

Le Gouvernement a par ailleurs déposé un amendement au projet de loi de finances visant à proroger la distribution des prêts participatifs et des obligations Relance jusqu'au 31 décembre 2023, et non jusqu'au 30 juin 2022 comme initialement prévu.

Cet allongement de la période d'octroi, qui doit être autorisé par la Commission européenne, permettra de garantir la disponibilité de ces instruments lorsque les dispositifs de soutien d'urgence mis en œuvre par le Gouvernement au plus fort de la crise ne seront plus accessibles.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Prêts participatifs Relance
et Obligations Relance



COHÉSION

Mentorat dans l'industrie

Transmettre des savoirs et des compétences pour favoriser l'orientation et l'épanouissement personnel et professionnel des jeunes : c'est l'objectif du mentorat en entreprise, véritable levier d'accompagnement des jeunes vers l'emploi. Une solution valorisée par le plan « 1 jeune, 1 solution » du plan France Relance, mais également dans le cadre de la Semaine de l'industrie, avec la publication d'un guide du mentorat dans l'industrie.

Le mentorat est un dispositif d'accompagnement individuel, libre, volontaire et confidentiel d'un jeune de moins de 30 ans, le mentoré, par un mentor plus expérimenté. Cet engagement est fondé de part et d'autre sur la confiance, la bienveillance, la liberté et le respect mutuel.

Le mentorat s'inscrit dans la durée : le binôme se rencontre plusieurs heures par mois, pendant au moins six mois. Il est encadré par une structure, le plus souvent une association, qui offre un cadre sécurisé pour chacun.

En fonction de l'âge et des besoins du mentoré, les objectifs peuvent porter sur l'accompagnement scolaire, l'orientation ou l'insertion ainsi que le développement personnel et professionnel.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

5G : prolongation du dispositif de soutien aux solutions souveraines pour les réseaux de télécommunications

Le dispositif de soutien aux solutions souveraines pour les réseaux de télécommunications, initialement prévu jusqu'au 7 septembre 2021, est prolongé jusqu'au 8 juin 2022.

Afin d'identifier les projets innovants des acteurs de l'écosystème français de la 5G, un appel à manifestation d'intérêt « Solutions souveraines pour les réseaux de télécommunications » avait été lancé le 16 février 2021. De nombreux projets ont été déposés et plusieurs, portant sur le développement de solutions souveraines sur l'edge cloud et les terminaux, avec des applications aux secteurs de la mobilité et du bâtiment intelligent, ont déjà été soutenus.

Face à ce succès, ce dispositif est prolongé sous la forme d'un appel à projets qui permettra de soutenir des projets innovants réalisés en France sur :

- › le développement de solutions souveraines pour les réseaux télécoms garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité (logiciels, matériels et services associés),
- › le lancement de travaux de recherche et développement afin d'anticiper les évolutions de la 5G et l'arrivée de la 6G.

Les projets attendus doivent présenter un budget supérieur à 2 millions d'euros. Ce montant peut être abaissé à 1 million pour les PME présentant un projet individuel. L'appel à projets est ouvert à tous types de structures disposant d'une personnalité morale, qu'il s'agisse d'organismes de recherche, d'associations ou d'entreprises de toute taille.

Les dossiers de candidature sont à déposer exclusivement sur la [plateforme de dépôt Bpifrance](#) avant le 8 juin 2022, à 12 heures.



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr

Retrouvez notre rubrique plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine
Le-plan-de-relance-en-Nouvelle-Aquitaine

© Crédit images : vectorjuice / Freepik